



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3681

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

**Présents :** MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés :** MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

**Absents non excusés :** MM. Aggoun, Collomb.

**Conseil du 8 juillet 2019****Délibération n° 2019-3681**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon, dans le cadre de sa compétence "lutte contre la pollution de l'air", prend part à la surveillance et au diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire (documents cadre d'urbanisme, actions en faveur de la qualité de l'air, qualité olfactive, etc.). Elle se préoccupe également de la préservation du climat, notamment par la déclinaison des actions du plan climat adopté en 2012. Depuis 2016, la Métropole agit en faveur de la qualité de l'air par les actions concrètes du plan Oxygène.

ATMO AuRA est l'observatoire agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a pour objet, notamment, la gestion d'un observatoire environnemental de l'air et de la pollution atmosphérique sur son territoire. Son activité se décline également en actions d'amélioration des connaissances, d'études, d'information et de communication concernant la qualité de l'air.

Cette activité est donc compatible avec les compétences exercées par la Métropole en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie dont la lutte contre la pollution de l'air au titre de l'article L 3641 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2018**

Les missions d'ATMO AuRA s'inscrivent dans le plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) sur la base des axes suivants :

- observer via un dispositif de surveillance chargé de la production, la bancarisation et la dissémination de données de référence sur la qualité de l'air,
- accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions à moyen et long termes sur l'air et les thématiques associées (énergie, climat, nuisances urbaines) comme en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels),
- communiquer auprès des citoyens et les inviter à agir en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air,
- anticiper en prenant en compte les enjeux émergents de la pollution atmosphérique et les nouvelles technologies par la mise en place de partenariats dans le cadre d'expérimentations, d'innovations, de programmes européens,
- gérer la stratégie associative et l'animation territoriale, organiser les mutualisations en veillant à la cohérence avec le niveau national.

Au cours de l'année 2018, les actions réalisées par ATMO AuRA sur le territoire de la Métropole se sont articulées autour de 10 axes stratégiques :

- la modélisation hebdomadaire des niveaux de pollens ambrosie a été poursuivie et diffusée sur le site internet d'ATMO AuRA. En parallèle, un bilan de l'année pollinique 2017 a été rédigé et publié au cours du mois de juillet 2018,
- en 2018, l'observatoire a poursuivi son accompagnement du projet de la zone à faibles émissions (ZFE) pour donner suite aux évaluations menées en 2017 pour les différents scénarii de la ZFE (niveau des restrictions et étendue du périmètre). Les travaux menés par ATMO AuRA portent à la fois sur les éléments de diagnostic ainsi que sur les évaluations prospectives pour les différents scénarii en matière d'émissions liées au trafic routier, de concentrations en polluants ainsi que d'exposition de la population. Ces travaux ont fait l'objet en 2018 de la rédaction d'un rapport complet qui a été joint au dossier de consultation de la ZFE,
- ATMO AuRA a poursuivi son accompagnement dans la démarche de croisement de la carte stratégique air et des établissements vulnérables, en lien avec la Métropole, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA.),
- ATMO AuRA a poursuivi son engagement au fonds air bois en tant que partenaire du dispositif,
- ATMO AuRA a poursuivi son accompagnement partenarial du plan climat air énergie territorial (PCAET) transmis pour validation des services en décembre 2018. À ce titre, l'observatoire a participé activement aux réunions techniques et comités de suivi/pilotage de la démarche. En 2018, l'observatoire a établi le diagnostic initial ainsi que les scénarii prospectifs à horizon 2030. En parallèle, ATMO AuRA a participé au suivi des travaux du schéma directeur des énergies (SDE) dont les thématiques sont liées à celles du PCAET,
- ATMO AuRA a apporté son soutien aux actions de communication de la Métropole en matière de qualité de l'air. L'association s'est investie dans le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable de la Métropole en tant qu'expert,
- l'observatoire poursuit l'exploitation de la station fixe installée au niveau de l'école Michel Servet en intégrant les conditions de circulation,
- le programme dioxines-métaux lourds s'est poursuivi conformément à sa programmation. La réunion plénière, organisée en décembre, a été l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs et de présenter les résultats,
- ATMO AuRA, en tant que co-organisateur du challenge innovation, a poursuivi son accompagnement actif de l'écosystème innovation numérique, et des porteurs de projets du [R] Challenge, aux côtés de la Métropole et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC),
- en qualité de référent scientifique qualité de l'air, ATMO AuRA accompagne la Métropole dans son engagement en matière d'innovation, en dehors du [R] Challenge.

### III - Programme d'actions pour l'année 2019

Les actions de l'association se développeront autour du programme national de surveillance de la qualité de l'air, décliné en PRSQA 2018-2021. Les objectifs d'ATMO AuRA pour 2019 reposeront sur quelques grandes orientations :

- contribution au cadastre pollens sur le territoire métropolitain,
- accompagnement de la Métropole dans le suivi des plans énergie et qualité de l'air. L'année 2019 connaîtra une grande activité sur les plans et programmes (plan de protection de l'atmosphère -PPA-, PCAET, ZFE) et le lien urbanisme-qualité de l'air,
- soutien aux actions de communication de la Métropole et participation aux comités techniques des interprofessions,
- développement d'une stratégie numérique afin de permettre l'utilisation et l'acquisition de nouveaux types de capteurs, l'ouverture des données en open data, la mise en place de services de data visualisation. Les systèmes commenceront à être redimensionnés afin d'établir une échelle fine horaire sur les territoires les plus exposés,
- poursuite du travail sur la reconfiguration de l'offre de services (communication et animation, évolution du site web, plateforme d'échanges de pratiques),

- maintien de la station de surveillance au niveau de l'école Michel Servet,
- poursuite du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs.

#### IV - Programme spécifique plan Oxygène

Le plan Oxygène porté par la Métropole propose des actions pour garantir un air sain aux populations. Elles concernent plus particulièrement la ZFE à l'attention des poids lourds et des véhicules utilitaires légers les plus polluants, l'aide au remplacement des foyers bois ouverts et non performants et l'actualisation des cartes stratégiques de l'air, qui pourront être croisées à d'autres données existantes, sur la présence de populations sensibles notamment. Il s'agit également d'accompagner les habitants vers une meilleure connaissance de la qualité de l'air et au changement de comportement, en particulier avec des outils numériques.

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs des plans d'action, ATMO AuRA propose plus spécifiquement d'accompagner la Métropole pour le suivi et l'évaluation des mesures du plan Oxygène.

Pour la ZFE, il s'agit globalement d'identifier et de quantifier les améliorations de la qualité de l'air au fur et à mesure des étapes de la mise en place du dispositif, en évaluant les différents scénarii à l'étude de la Métropole et en considérant les modifications du parc roulant et leurs effets sur les émissions de polluants.

L'accompagnement pour la mise en place du fonds air bois consiste en un soutien technique lors du déroulement de l'enquête sur les pratiques du chauffage individuel au bois auprès des habitants de la Métropole.

En ce qui concerne le levier du numérique dans les changements de comportement, l'association participe très activement au déroulement du [R] Challenge, aux côtés de la Métropole, de la CDC, des autres partenaires et des porteurs de projets.

Pour ces actions en faveur de la qualité de l'air, ATMO AuRA propose un suivi des résultats en termes de qualité de l'air à l'aide d'indicateurs, qui participera à l'évaluation des actions au regard des différents objectifs prévus.

#### V - Budget prévisionnel et participation 2019

| Dépenses  | Montant<br>(en €) | Recettes   | Montant<br>(en €) |
|---|-------------------|--|-------------------|
| consommations                                   | 410 000           | subventions  | 5 918 450         |
| services extérieurs dont études et informatique | 1 493 000         | dont collège 1 (représentants services État)           | 1 951 759         |
| gestion   | 629 000           | dont collège 2 collectivités locales                   | 885 759           |
| personnel                                       | 5 763 000         | <i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>                     | 285 759           |
| autres charges                                  | 122 000           | <i>Conseils départementaux</i>                         | 42 000            |
| amortissement                                   | 1 107 000         | <i>Métropole de Lyon</i>                               | 225 000           |
| fonds dédiés                                    | 303 000           | <i>Grenoble Métropole</i>                              | 198 000           |
|   |                   | <i>autres</i>  | 135 000           |
|   |                   | dont représentants économiques                         | 2 975 482         |
|   |                   | dont autres subventions                                | 105 450           |
|   |                   | prestations  | 170 000           |
|   |                   | cotisations  | 2 045 400         |
|   |                   | autres ressources (financières, reprises dotations...) | 1 115 000         |
|   |                   | fonds dédiés et provisions                             | 578 150           |
| <b>Total</b>                                    | <b>9 827 000</b>  | <b>Total</b>   | <b>9 827 000</b>  |

La cotisation est obligatoire et recalculée chaque année pour tous les membres de l'association et elle est basée sur le nombre d'habitants pour les collectivités territoriales. La cotisation finance les missions réglementaires de l'association (observatoire de l'air, métrologie, etc.). La cotisation pour la Métropole a été ajustée à un montant de 533 194 € pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 225 000 € (versement de taxe générale sur les activités polluantes -TGAP- de 15 000 € inclus) au profit de l'association ATMO AuRA dans le cadre de son activité. La subvention 2019 reste inchangée par rapport à 2018 qui s'élevait à 225 000 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de l'association ATMO AuRA dans le cadre de son projet associatif pour l'année 2019,

b) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de l'association ATMO AuRA dans le cadre de son accompagnement des porteurs de projets territoriaux en faveur de la qualité de l'air, en particulier le plan Oxygène,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ATMO AuRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4358, pour un montant de 225 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.**